

Rappel : Objet d'étude : La cité, entre réalités et utopie

Sous-ensemble n° 3 : « Imaginer la cité idéale : utopies antiques, dystopies modernes (de l'Atlantide aux récits d'anticipation) »

I/ LA CITÉ À ROME : VOCABULAIRE → CONCEPTS FONDAMENTAUX

A/ Différence entre la Grèce et Rome

En Grèce, le nom *πόλις* (*polis*) = la cité, est la matrice de mots composés avec des suffixes :

- ὁ πολί-της, ου (*politès*) = le citoyen.
- ἡ πολι-τεία, ας (*politeia*) = la citoyenneté ET la constitution.

C'est l'entité « cité-État » qui est première dans la pensée grecque et qui englobe les autres significations, qui lui sont subordonnées.

A Rome, ce n'est pas l'entité « cité » qui est la matrice linguistique, mais le nom « *civis* ».

- *civis*, is, m = le citoyen
- donne par extension avec suffixe *civitas*, atis, f = la citoyenneté ET la cité
- en latin, il n'y a pas de mot unique pour traduire l'idée de « constitution ».

Cette différence peut s'expliquer par la différence de nature du régime politique, de définition de ce qu'est un citoyen, et aussi (avant tout?) d'échelle : Rome n'est pas une toute petite entité socio-politique comme Athènes, elle a vocation à fonder un Empire géographiquement très vaste. Ce qui est central dans l'esprit romain, c'est ce que représente le « *civis* » : à l'origine un Romain vivant en Italie dans la ville de Rome, jusqu'au moment où en 212 apr.JC l'édit de Caracalla permet à tout homme libre de l'Empire de devenir à son tour un « *civis romanus* ». C'est le contraire même de la conception du *politès* athénien.

B/ Civis, civitas, urbs, res publica

Vous lirez et si possible imprimerez au préalable **la fiche Civis_civitas.pdf**.

1/ Un « *civis* » est un individu qui a une identité sociale

- qui le distingue d'autres individus (par l'origine, la naissance, le nom)
- qui le définit comme membre d'une collectivité, la « *civitas* », unie par la loi qui lui donne des droits et des devoirs ;
- qui intervient dans la vie politique de cette « *civitas* » en tant que « *populus* » ou que membre du « *senatus romanus* » (SPQR)
- dans un espace (« *urbs* ») distinct de la campagne (« *rus* »)

2/ L'*urbs*, *urbis*, f = la ville et son enceinte, la « cité » au sens urbanistique du terme.

Vous pourrez reprendre les cours de **la séquence 1 sur le modèle urbanistique de la cité romaine**, avec des bâtiments typiques de la **romanisation**.

L'*urbs* est un ESPACE dont le plan est plus ou moins ordonné selon l'historique de sa construction, et qui regroupe l'ensemble des biens publics

- bâtiments liés à l'exercice du pouvoir : curie, basiliques, palais, arcs de triomphe, monuments commémoratifs, etc
- bâtiments signifiant une présence religieuse : temples, autels, etc
- infrastructures permettant l'organisation sociale : forum, aqueducs, thermes, marchés, rues, ponts, docks, lieux de loisirs (théâtres, amphithéâtres, cirques), etc.

En latin, l'*Urbs* (avec une majuscule) est la Ville mère, Rome. Elle diffuse son modèle de « civilisation » dans tout l'Empire, de sorte que de nombreuses villes tout autour de la Méditerranée et au-delà sont des Rome en miniature.

3/ Il n'y a pas en latin de nom équivalent à *politeia* = la constitution.

Le terme le plus proche mais le moins facile à définir, est la « *res publica* », littéralement « la chose publique », qui recouvre tous les aspects politiques et administratifs de la vie commune, mais ne désigne certainement pas un régime politique particulier.

Selon les péripéties de l'histoire politique à Rome, on peut cependant dégager trois impératifs entre lesquels a oscillé cette « *res publica* » :

- **la nécessité de garantir l'ordre social et la stabilité politique par un exercice vertical du pouvoir.**
C'est une conception conservatrice, patricienne, représentée par le Sénat et par le pouvoir « impérial ». Rappel : *l'imperium* n'est pas à Rome l'équivalent de l'Empire. Le régime mis en place par Auguste s'appelle le *principat*, dont le chef est « *primus* » mais ne reconnaît pas officiellement la réalité monarchique voire tyannique de son pouvoir.
- **l'exigence de justice sociale, la recherche de plus d'égalité.** C'est la conception réformiste des Gracques tentant d'imposer une réforme agraire au II^e s . av. JC, et le souci de la plèbe qui a lutté contre les patriciens pour obtenir des tribuns qui puissent la représenter et la défendre.
- **la défense de la liberté contre la monarchie ou la tyrannie**, représentée par Brutus l'Ancien (contre les rois étrusques) et par Caius Junius Brutus (contre Jules César), puis sous l'Empire par ceux qu'on pourrait appeler les « Républicains », c'est-à-dire les nostalgiques d'une organisation politique dans laquelle la répartition des rôles entre SPQR n'était pas une fiction.

► RESUME

Si nous devons à présent nous interroger sur les composantes d'une cité « idéale », il faudra tenir compte de ces caractéristiques générales :

- relation entre l'individu et la collectivité.
- opposition entre le privé et le public.
- organisation d'un espace urbain favorisant le mieux possible l'organisation sociale, économique et politique – mais quelle relation avec la nature ?
- organisation sociale et politique devant doser (à défaut de faire cohabiter)
 - ordre et stabilité
 - justice et égalité sociales
 - libertés individuelles et collectives.

II/ LA NOTION D'UTOPIE – QUELQUES RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

A/ Première approche de la notion d'UTOPIE

Vous visionnerez la petite vidéo : *L'utopie, un rêve de fou* ?

Prenez des notes qui vous serviront à fixer les problématiques abordées en cours.

Conseil : reportez-les ici, sur ce fichier-même, pour tout centraliser.

B/ Découverte du module sur cette page Cadrage

Vous voyez au nombre de briques du tableau que si l'on veut traiter d'une manière un peu complète la question de l'utopie, on s'embarque dans un voyage au long cours

- parce que beaucoup de genres littéraires lui sont associés, de près ou de loin
- parce que l'amplitude temporelle de cette notion va de l'antiquité à nos jours

Dans un premier temps, je vous demanderai de parcourir certains des dossiers de cette page pour vous faire une idée de la richesse de cette question, en fonction du temps dont vous disposerez. Si vous en avez le loisir, vous pouvez écouter l'émission de Raphaël Enthoven, mais sans chercher à tout comprendre et tout retenir !

En attendant d'aborder dès la semaine prochaine certaines de ces manifestations de l'esprit utopique, vous pourrez essayer de mémoriser ce petit résumé et cette définition de l'utopie donnés par Raymond Trousson :

Une différence radicale d'intention de l'utopie par rapport aux genres apparentés :

- le refus de la soumission à la transcendance (à opposer aux genres qui évoquent l'abri, le refuge, la démission devant le réel)
- la recherche d'une rédemption de l'homme par l'homme (à opposer à la pensée religieuse et à l'attente d'un paradis dans l'au-delà)
- la volonté d'agir et de modifier le cours de l'Histoire, en considérant que rien n'est acquis ni fixé de manière définitive
- la recherche d'un bonheur actif et d'une finalité terrestre à l'aventure humaine
- dans un cadre collectif, avec une conscience sociologique en éveil

« On pourra donc parler d'utopie lorsque, dans un **cadre narratif** (ce qui exclut les traités politiques) se voit animée une **collectivité** (ce qui exclut la robinsonnade), fonctionnant selon certains principes politiques, économiques, éthiques, restituant la complexité d'une **existence sociale** (ce qui exclut l'âge d'or, Cocagne ou l'Arcadie), qu'elle soit située dans un **lointain** géographique ou temporel et enclavée ou non dans un **voyage imaginaire**.

On en conclura que la réalisation de l'utopie *stricto sensu* requiert l'utilisation du roman et la conscience d'une certaine intention, c'est-à-dire une forme assumant un propos »

Raymond Trousson, *D'Utopie et d'Utopistes*, L'Harmattan, 1998, p.25